

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2013

DELIBERATION N°13/020

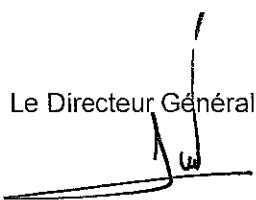
Convention de coopération entre l'ADEME (Délégation Régionale de Rhône-Alpes) et l'EPORA

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le PPI 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de la convention de coopération à passer entre la Délégation Régionale de Rhône-Alpes de l'ADEME et l'EPORA.
- ✓ Mandate le Directeur Général à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de la convention.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

19 AVR. 2013

Le Président du Conseil d'Administration
Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation
Georges ZIEGLER
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales


Marc CHALLEAT